

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 84 (1987)
Heft: 7

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils aux débutants

Juillet 1987

Décrire aujourd'hui ce qui se passera le mois prochain, ce que feront nos avettes dans le Jura et nos plaines romandes, lorsque l'on habite en montagne et en Valais, cela tient tout simplement de la gageure. Je ne ferai donc point de pronostics, mais me bornerai à constater avec vous tous que, jusqu'au 15 juin, il a fait une demi-année pluvieuse, venteuse et froide.

Ce n'est pas ainsi que l'on fait de belles colonies et que l'on récolte beaucoup de miel !

Dans la zone alpine, à 1400 m, la dent-de-lion était tout de même au rendez-vous, mais elle fut vite «brutalisée» par des nuits froides (de -2° à -4°C) succédant à des journées pluvieuses, et déjà à la mi-juin elle avait sorti ses «parapentes» sans que les abeilles aient pu en profiter vraiment, sauf peut-être pour engranger un peu de pollen gelé.

En plaine, je ne sais si le colza et la dent-de-lion ont été généreux. Si ce n'est pas le cas, alors attention ! Ne laissez pas vos abeilles sans nourriture et intervenez rapidement – la vie de la colonie en dépend, et sa force future aussi.

Si par contre la première récolte a pu se faire, extrayez les cadres de

hausse mais laissez le miel entreposé dans les cadres de corps de ruche, car il est indispensable au bon développement de ses habitants. Maintenir un maximum de ponte est essentiel pour garder une population de butineuses prêtes à intervenir au moindre signe de miellée.

Ce mode de faire peut sauver une année apicole compromise.

Enfin, si nous nous référons aux quatre «sages» du Muotatal, l'été devrait être très chaud et pourrait se prolonger jusqu'à très tard en automne, alors pourquoi pas une ou plusieurs miellées tardives, comme en 1974 où la miellée avait duré jusqu'au début septembre ?

Espoir, quand tu nous tiens...

En juillet le calendrier des travaux au rucher attire notre attention sur quelques points principaux, à savoir :

- extraction de la première récolte ;
- contrôle du miel ;
- surveillance des essaims ;
- agrandissement du rucher (abordé en juin) ;
- pillage ;
- ruches orphelines (ou changement de reine) ;
- pastorale ;
- nourrissage en cas de disette.

Extraction et contrôle du miel

Extraire demande quelques précautions. Tout d'abord il faut enlever les hausses, et le mieux est de glisser, entre la hausse (en la soulevant un peu) et le corps de ruche, une planchette munie d'un chasse-abeilles. Il existe un modèle avec plusieurs canaux de sortie, qui évite l'engorgement, les «bouchons» sur la route des butineuses.

Dès que la hausse est vidée de ses abeilles, il est facile de la transporter, le matin ou le soir, au «labo» pour l'extraction proprement dite.

Je ne m'étendrai ni sur la manière de procéder ni sur le matériel utilisé, car il existe une littérature traitant de cela. Je me bornerai à attirer votre attention sur la nécessité de produire un miel propre et de qualité, de le faire contrôler et de le présenter à la vente dans des emballages seyants convenant à ce produit de qualité.

Surtout ne le vendez pas en dessous du prix officiel !

Surveillance des essaims et agrandissement du rucher

Les essaims enruchés doivent être continuellement suivis dans leur évolution. Il faut les agrandir au fur et à mesure des besoins en ajoutant des feuilles de cire gaufrée. Parallèlement, il faut nourrir au sirop, afin que la construction des cires s'achève et que les populations se développent.

Pillage

Qui dit sirop dit aussi risque de pillage. Pour l'éviter, il faut nourrir le soir, dès que l'activité a cessé au rucher. Veiller aussi à ce que le sirop ne se répande pas en dehors des bacs nourrisseurs. Si malgré ces précautions le pillage se déclenchait, rétrécir les entrées rapidement et prendre les mesures qui s'imposent dans de tels cas.

Ruches orphelines

Si vous constatez au trou de vol ou après un contrôle qu'une ruche est orpheline ou que la reine est trop âgée ou mal fécondée, n'hésitez pas à la changer. Vous trouverez certainement chez un moniteur-éleveur la reine de choix qu'il vous faut. Vous pourrez aussi lui demander conseil en la circonstance, il se fera un plaisir de vous aider à trouver la solution adéquate.

Mais vous avez peut-être des reines à disposition si vous avez fait un élevage début juin ; dans ce cas, tout va très bien pour vous.

Pastorale

C'est aussitôt après la première récolte, c'est-à-dire de mi-juin à début juillet selon la région et l'avance ou le retard de la végétation, que se fait le déplacement des ruches vers les pâturages et les forêts d'altitude.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut des ruches en bonne santé et suffisamment fortes, et qu'il faut avoir fait une demande à temps à l'inspecteur qui vous délivrera un laissez-passer si la région que vous avez choisie est exempte de maladie, cela après contrôle de votre rucher. (Vous pouvez vous référer au règlement d'application de la loi sur les épizooties.)

Dès que vous êtes en ordre avec la loi, vous chargez vos ruches et vous vous déplacez de nuit, en donnant beaucoup d'air aux colonies qui voyagent. Il convient aussi d'avoir sous la main le matériel

d'intervention nécessaire en cas d'incident (voilette, enfumoir, etc.).

Les ruches doivent être en place sur leur nouveau domaine avant le lever du soleil, et les entrées seront libérées.

De temps en temps, une visite sera la bienvenue, ne serait-ce que par courtoisie envers celles qui travaillent pour nous...

Restez optimistes ! Bonne chance et bonnes vacances !

Evolène, le 13 juin 1987

R. Fauchère

Pour raison d'âge et changement de système,

je liquide

8 col. syst. suisse (2 blocs de 4), caisse comprise le cas échéant, ou au détail.

Fr. 95.— la colonie, santé contrôlée.

Tél. (037) 37 11 24 ou 37 16 86

À VENDRE

Extracteur radial (16 cadres), avec moteur, Fr. 900.—. Armoire à rayons (2 portes). 10 ruches pastorales DB à 10 cadres, avec hausse, Fr. 40.— pièce. Grilles à reines.

R. Staub, 1510 Moudon

Tél. (021) 95 14 54

REINES CARNIOLIENNES SÉLECTIONNÉES

fécondées en station, Fr. 38.— pièce + port; reines vierges selon disponibilité, Fr. 10.— + port.

Roland Fontannaz, ch. de l'Etang 10, 1094 Paudex

Tél. (021) 39 34 86 (absent du 4 au 11 juillet)